

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE**  
**INFORMATION ET DÉBAT**  
**ONGLES, MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019 :**

## **12,7 hectares de déforestation pour une centrale photovoltaïque**

Cette réunion était à l'initiative de quelques habitants de Ongles, qui regrettent que la mairie n'en ait pas pris l'initiative plus tôt vu l'importance du sujet. Une 50taine de personnes étaient présentes dont 30 d'Ongles ; parmi elles, Maryse Blanc, la maire du village et plusieurs conseillers municipaux. Les autres participants venaient de Forcalquier, Saint-Étienne-les-Orgues, Banon, Cruis, Redortiers, Saint-Martin-les-Eaux, Limans et Revest-des-Brousses. Étaient également représentées la société coperative des Centrales villageoises Lure-Albion et l'association des Amis de la Montagne de Lure (Amilure), préoccupées elles aussi par l'avenir des paysages et de la biodiversité du département.

Deux enquêtes publiques ont eu lieu récemment : la première vise à autoriser le défrichement de 12,7 hectares de forêts au lieu-dit Seygne (après le Rocher d'Ongles en direction de Banon). La deuxième a pour but la révision du Plan local d'urbanisme (PLU), avec pour principal objectif la construction d'un parc et d'une centrale photovoltaïque sur les 12,7 hectares de Seygne concernés par la première enquête.

### **1. Le projet de Seygne**

De nombreuses questions des participants présents ont été posées que nous résumons ci-après. La plupart des réponses ont été apportées par la maire d'Ongles.

**Question :** plusieurs participants ont demandé pourquoi la mairie n'avait pas pris l'initiative d'une telle réunion.

**Réponse de Maryse Blanc :** elle déplore n'avoir pas les moyens de communication suffisants pour organiser une telle réunion et précise avoir abordé le sujet lors de la cérémonie des vœux annuels sur le bilan de l'action municipale. Elle envisageait d'organiser une réunion publique après clôture des enquêtes publiques.

**Question :** Quel est le calendrier précis du projet ? Des contrats ont-ils déjà été signés ? La mairie a-t-elle déjà reçu de l'argent ?

**Réponse :** de nombreuses rencontres et commissions ont eu lieu avec les porteurs de projets (les opérateurs industriels) depuis 2015. Une promesse de bail a été signée pour 40 ans.

La municipalité n'a pas encore perçu de l'argent. À terme elle touchera un loyer de 50 000 € par an pendant 40 ans au bénéfice des finances communales.

Le rapport de synthèse de l'enquête publique via le commissaire enquêteur nommé par le préfet, sera rendu le 6 janvier et fera de sa part l'objet d'un avis favorable ou défavorable.

**Question :** est-ce que la déforestation des 12,7 hectares pourrait intervenir très vite ensuite ?

**Réponse :** Maryse Blanc n'a pas apporté de réponse précise à ce sujet, mais souligne seulement que l'enquête publique sur le Plan local d'urbanisme (PLU) a été menée

parallèlement, dont le rapport sera rendu le 6 janvier par le commissaire enquêteur.

**Question :** un participant lit des extraits des recommandations de la Direction départementale des territoires (DDT 04) concernant les zones qui ne peuvent pas faire l'objet d'un parc photovoltaïque. Trois paramètres sont expressément cités :

- Lorsqu'il s'agit d'une zone humide
- Lorsqu'est présente sur le site une biodiversité végétale et animale remarquable
- S'agissant d'une forêt, lorsque le rendement de bois est supérieur à 4 m<sup>3</sup> à l'hectare.

Ces trois conditions sont présentes à Seygne. Alors, s'interrogent plusieurs participants, comment se fait-il que le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque ait tout de même été engagé ?

**Réponse :** Seygne ne représente que 0,3 % de la surface totale d'Ongles ou 0,5 % des surfaces boisées de la commune. La décision de la mairie est un compromis entre les impératifs de la transition écologique et la protection des forêts, avec un impact réduit pour la visibilité.

La maire évoque également le travail mené par l'équipe municipale qui est conforme à ses engagements électoraux de revalorisation des sites de la commune (Vières, Le Rocher, la chapelle).

**Remarque :** des participants font remarquer que la DDT 04 a outrepassé ses propres recommandations en approuvant le projet de Seygne. Un participant demande pourquoi couper des arbres sur une telle surface alors qu'au même moment la région Sud investit 3 millions d'euros pour la plantation d'un million d'arbres en 2 ans.

**Question :** Quelle serait la destination de l'électricité produite ?

**Réponse :** L'électricité partira dans les réseaux via les voies d'acheminement existantes en bordure des routes, notamment le poste de Limans. Elle n'est pas destinée aux besoins locaux.

**D'autres questions encore ont été posées et des inquiétudes se sont exprimées qui sont résumées ci-après :**

- Que va devenir la Via Appia qui traverse le périmètre de Seygne ?
- Pourquoi dénaturer voire abandonner le chemin de grande randonnée qui longerait le futur site industriel s'il est réalisé ?
- Qu'en est-il du respect de la biodiversité et de la zone humide ?
- Les plantations d'arbres sur Seygne ont-elles bénéficié de subventions publiques en leur temps ?
- Quel sera l'impact sur le tourisme local et la beauté et l'attractivité naturelles des lieux ?
- Comment font les communes qui n'ont pas plus de ressources qu'Ongles mais refusent néanmoins de brader leurs sites ?

**Réponse :** les petites communes comme Ongles doivent faire face à des engagements financiers importants et les revenus d'un projet comme celui de Seygne sont bienvenus pour faire face à ces engagements, surtout au moment où les dotations de l'État sont en baisse.

**Ensuite, un représentant de l'association des Amis de la Montagne de Lure a présenté sa position :**

Amilure est contre le projet de Seygne au nom de l'équilibre sociétal et écologique qui, s'il n'est pas respecté comme c'est le cas manifestement ici, pourrait créer un effet d'aubaine pour d'autres communes, au nom d'une transition écologique mal comprise. C'est donc à Ongles un moment très particulier où se joue plus largement un enjeu contre le mitage des paysages et de la biodiversité du 04. Les maires financièrement aux abois pourraient être tentés de se laisser influencer par les multinationales qui n'obéissent qu'à leurs intérêts financiers.

La situation pourrait même créer de la zizanie entre villages touchant des rentes locatives et d'autres qui ne le peuvent ou ne le veulent pas.

C'est pourquoi une concertation globale citoyenne et démocratique sur la répartition des centrales photovoltaïques sur notre territoire est bien nécessaire. Ce représentant précise toutefois qu'Amilure n'est pas contre les centrales photovoltaïques lorsqu'elles sont installées sur des espaces dégradés (comme des anciens dépôts d'ordures), les toits de bâtiments publics ou privés, des parkings, etc.

**Le représentant des Centrales villageoises a également présenté cette coopérative :** elle réalise des installations photovoltaïques à petite échelle chaque fois que possible sur des toitures de bâtiments publics ou privés. Il a regretté qu'un projet en concertation pendant un temps avec la municipalité de Ongles n'ait pas pu aboutir.

**Réponse de la municipalité :** la dite concertation n'aurait pas été concluante.

## **2. Le projet des lieux-dits Perroux et Font de Cocu**

Il s'agit d'un 2<sup>ème</sup> projet photovoltaïque sur la commune qui serait implanté au-dessus du village, aux lieux-dits Perroux et Font de Cocu, sur 80 hectares de terrains privés.

**Question :** la commune est-elle partie prenante de ce projet ?

**Réponse :** environ 3, 5 hectares de terres communales auraient pu être intégrées à ce projet, mais la municipalité s'est prononcée contre, notamment parce que ce projet risque d'impacter le site de Vières.

À l'issue de la discussion sur ce 2<sup>ème</sup> projet, il est apparu que c'est surtout le projet de Seygne qui préoccupe les participants parce qu'il s'agit, selon eux, d'une zone à protéger par tous les moyens.

\*\*\*

**Conclusion :** Les opérateurs industriels ont visiblement une stratégie visant à multiplier les centrales photovoltaïques sur nos territoires ruraux peu peuplés et bénéficiant d'un bel ensoleillement. Ils profitent du fait que les communes sont à la recherche permanente de financements pour les démarcher systématiquement et leur faire des offres. Le risque est que, petit à petit, notre territoire devienne de plus en plus « mité » par ces projets industriels, en contradiction avec un développement plus respectueux des paysages provençaux que les générations antérieures nous ont laissés.

Si les conclusions du commissaire enquêteur et la décision du préfet s'avéraient néanmoins favorables au défrichement en contradiction totale avec les recommandations de la DDT04 et de la MRaE, le Conseil Municipal d'Ongles pourrait

avec lucidité arrêter ce projet en décidant de ne pas signer un bail qui en l'état n'est qu'une promesse. Les débats tenus lors de cette réunion l'invitent à adopter cette position avant que ne se manifestent une opposition et une mobilisation résolues.

## **Réunion à MONTLAUX**

La Compagnie du Passeur  
avec le soutien et la participation de  
l'Association des Amis de la Montagne de Lure  
et les Centrales villageoises  
vous invite à un

### **Débat Public**

**Installations photovoltaïques industrielles : quelles menaces,  
quel intérêt, quelles autres alternatives ?  
Quel choix pour les petites communes ?**

**Le 19 décembre de 18h à 19h30**

**Dans la salle Culture et Loisirs de Montlaux**

***Nous ne défendons pas la nature,  
nous sommes la nature qui se défend.***